

La nouvelle Convention a été élaborée au cours d'une série de réunions internationales tenues ces deux dernières années. La cérémonie de signature a eu lieu à Ottawa en octobre dernier, sous les auspices du gouvernement canadien. Depuis ce temps, en plus du Canada, les parties suivantes ont ratifié la Convention: Cuba, la Communauté économique européenne, la République démocratique allemande, l'Islande, la Norvège et l'U.R.S.S. On s'attend à d'autres ratifications dans un proche avenir.

Tout en reconnaissant l'importance d'un tel accord à l'échelle internationale, M. Jamieson a souligné la bonne volonté et l'esprit de coopération qui existent entre les Etats côtiers de l'Atlantique nord-ouest et les autres Etats qui pêchent dans cette région.

"L'OPAN contribuera davantage, a déclaré pour sa part M. LeBlanc, à la réalisation de nos objectifs communs de conservation et d'utilisation optimale des grandes ressources halieutiques de cette région." "La nouvelle Convention, a-t-il ajouté, et l'OPAN reconnaîtront la position et les intérêts particuliers du Canada dans l'Atlantique nord-ouest et permettront la gestion contrôlée des pêches adjacentes et extérieures à notre zone de 200 milles. L'OPAN nous aidera à assurer des bonnes mesures de gestion et de conservation des stocks, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone canadienne de pêche".